



Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Résumé de l'actualité de juillet-août 2017

C'est la rentrée ! Nous vous avons préparé un court résumé des principaux sujets d'actualité institutionnels et les principaux faits marquants de l'actualité de ces dernières semaines. A partir de lundi 4 septembre, un nouvel outil vous sera adressé. Destinée à remplacer la « Synthèse de l'actualité », la « Veille de l'actualité » vous sera envoyée quatre fois par semaine.

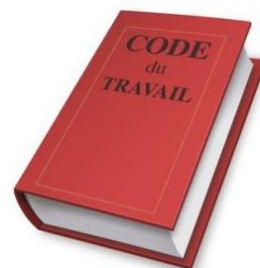
A noter tout d'abord que le site dédié aux droits des femmes a été reconstruit en fonction du nouveau périmètre ministériel avec une nouvelle adresse :

<http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/>



A la une

Édouard PHILIPPE, Premier ministre, et Muriel PÉNICAUD, ministre du Travail, ont présenté hier cinq ordonnances en application de la loi d'habilitation sur le dialogue social. Elles sont déclinées en 36 mesures concrètes, présentées dans le dossier de presse. Les questions d'égalité professionnelles entre les femmes et les hommes sont principalement abordées dans l'ordonnance relative au renforcement de la négociation collective (n° 1) et dans l'ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales (n° 2). [Retrouver le dossier de presse et les ordonnances sur le site du ministère du travail.](#)



Chronologie de l'actualité institutionnelle

Un rapport d'information de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du **Sénat** « [Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires](#) » a été mis en ligne le 5 juillet.

Le 7 juillet, le **Haut Conseil à l'Égalité** a remis son rapport « [Santé et accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité](#) » à la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Haut Conseil à l'Égalité appelle à une politique volontariste de lutte

contre les inégalités de santé qui tiennent compte des inégalités de sexe, et encourage le développement de dispositifs spécifiques à destination des femmes en situation de précarité.

Le [Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique](#) (édition 2016) a été mis en ligne le 12 juillet sur le Portail de la Fonction publique.

Selon [une décision de la Cour de cassation le 12 juillet dernier](#), un accord collectif peut prévoir au bénéfice exclusif des salariées de sexe féminin une demi-journée de repos à l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes. Une mesure à élargir au SDFE ?

On ne reviendra pas sur la polémique entre les associations féministes et le secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes à propos du budget dédié aux droits des femmes et à l'égalité. Le [décret n° 2017-1182 du 20 juillet 2017 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance](#) a été publié au **Journal officiel**.

Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, a présenté ses priorités en **Conseil des ministres** le 19 juillet. Déclarée grande cause nationale du quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite l'engagement de tous, sur tout le territoire. En mobilisant l'ensemble du gouvernement, la ministre propose d'agir sur trois volets principaux : [les violences sexistes et sexuelles, l'égalité au travail et l'exemplarité de l'État](#).

La secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes auprès du Premier ministre, Marlène SCHIAPPA, et le Défenseur des droits, Jacques TOUBON, ont signé, le 27 juillet, [une convention de partenariat visant à renforcer leur collaboration en faveur de la lutte contre les discriminations envers les femmes](#).

Suite à la saisine de Marlène SCHIAPPA, le **Haut Conseil à l'Égalité** a rendu public le 27 juillet son Avis « [Investir dans l'organisation administrative et institutionnelle des Droits des femmes : première brique d'une véritable transition égalitaire](#) ».

Un décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la **fonction publique** a été publié au **Journal officiel du 29 juillet**.

La répression des provocations, diffamations et injures non publiques en particulier à caractère sexiste est renforcée. [Un décret a été publié au Journal officiel du 5 août](#) modifiant le **code pénal**.

Marlène SCHIAPPA, était l'invitée le 27 août de Jean-François ACHILLI dans la nouvelle émission de France Info « Tout est politique ». [Elle a exposé les trois axes du plan d'action sur l'égalité professionnelle : la prévention, l'action et la répression](#). La ministre a indiqué qu'elle préparait un dispositif pour prélever directement les amendes des entreprises ne respectant pas l'égalité salariale pour les réinjecter dans le budget de l'État, une annonce largement reprise dans les médias.

Le **Défenseur des droits** vient de lancer un concours de courts-métrages sur la thématique du harcèlement sexuel au travail. [Une note de cadrage et un formulaire d'inscription ont été mis en ligne](#). La date limite pour s'inscrire est fixée au 31 octobre.

Le mardi 5 septembre, Laura FLESSEL, ministre des Sports, et Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, installeront la

Conférence permanente du Sport féminin à Valence (26). Le développement du sport féminin est un axe majeur de la politique gouvernementale en la matière.

Signalons enfin que la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de **l'Assemblée nationale** a procédé à [la nomination de son Bureau et de sa nouvelle présidente](#) : Marie-Pierre RIXAIN. Chantal JOUANNO, actuelle présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du **Sénat** a annoncé qu'elle ne briguerait pas un nouveau mandat de sénatrice. Les prochaines élections sénatoriales sont prévues le 24 septembre 2017. La constitution du bureau et l'élection de la présidente ou du président de la délégation interviendront environ un mois après l'élection du Sénat.

Actualité de l'été : faits marquants

Le **sport féminin** séduit de plus en plus de chaînes et de téléspectateurs. Les chaînes historiques, France 2 et TF1, se sont emparé cet été des compétitions internationales féminines de sports collectifs. Avec l'Euro de foot et la Coupe du monde de rugby, France Télévisions a d'ailleurs engrangé de très bonnes audiences.

De nombreux médias ont suivi deux **affaires de sexisme**. Les sacs sexistes d'Auchan retirés des rayons après des protestations multiples sur les réseaux sociaux et un Tweet de Marlène SCHIAPPA dénonçant cette nouvelle campagne sexiste. Les silhouettes sexistes installées dans la ville de Dannemarie ont aussi fait couler beaucoup d'encre, l'affaire est devant le Conseil d'État.

Plusieurs journaux se sont inquiétés de l'avenir de la **bibliothèque Marguerite-Durand**. En effet, le syndicat CGT de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, dénonce « l'expulsion » programmée de la bibliothèque dédiée à l'histoire du féminisme depuis 1932.

Nous sommes à moins d'un mois de la mobilisation européenne pour **le droit à l'avortement**, et, alors que [la campagne bat son plein sur les réseaux sociaux](#), elle reçoit le soutien d'un nombre grandissant d'organisations.

International

A l'international, signalons l'essentiel ! Chez nos **voisins allemands**, les entreprises ont maintenant un an pour nommer plus de femmes à leur tête, sous peine de se voir d'imposer des quotas ; le **Texas** a adopté une loi qui exclut la prise en charge des avortements par toutes les assurances maladie même en cas de viol ; au **Maroc** une agression sexuelle filmée et diffusée sur les réseaux sociaux a mis le pays en état de choc soulignant l'inaction des pouvoirs public en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ; le **Parlement libanais** a aboli la loi sur les viols, ou loi sur le viol et le mariage qui exonérait un violeur s'il épousait sa victime ; la **Cour suprême indienne** a interdit, le 22 août, le divorce par répudiation express de la femme autorisé dans la communauté musulmane ; le **Parlement népalais** a approuvé le 11 août une loi pénalisant quiconque force une femme à l'«exil menstruel», pratique liée à l'hindouisme qui bannit les femmes du foyer le temps de leurs règles ; et en **Tunisie**, alors que conformément au droit islamique, les femmes n'ont droit qu'à une demi-part lors des successions, le président a appelé à mettre fin à cette coutume.